



BULLETIN HEBDOMADAIRE

Saison 2023-2024

N°04 du 18.07.2023

01 PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & FINANCES

Notes eFFBB

Notes Effbb à destination des clubs

Les notes de la FFBB transmises via eFFBB et marquées à destination des clubs sont indiquées ci-dessous. Nous vous invitons à consulter régulièrement eFFBB afin de contrôler les informations qui pourraient directement vous intéresser.

- Publication des règlements FFBB 2023-2024
- PASS'SPORT : processus de remboursement des Pass'Sport (support d'information à disposition des clubs).

Pour pouvoir accéder à ces notes, vous devez vous connecter en utilisant votre compte eFFBB, à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe. Pour mémoire, votre identifiant est votre numéroidformatiquedeclub@ffbb365.com Si vous n'avez plus votre mot de passe rattaché à ce compte, n'hésitez pas à le demander à votre Président et si ce dernier ne le connaît pas, merci de contacter l'assistance eFFBB (assistanceeffbb@ffbb.com) en leur communiquant votre numéro informatique de club afin qu'ils puissent réinitialiser votre accès.

Secrétariat

Ré affiliation 2023-2024

Les clubs ci-dessous ne sont pas réaffiliés à ce jour.
La réaffiliation par dématérialisation n'est plus possible depuis le 01/07/2023.
Vous avez reçu un document de réaffiliation par mail.
Celui-ci est à nous retourner dument renseigné et accompagné du règlement correspondant.
A réception, le comité procédera à votre réaffiliation.

Clubs non-réaffiliés 2023/2024

- **AVENIERES VEYRINS THUELLINS**
- **BIG BANG BALLERS**
- **BASKET 2 ALPES**

Pour rappel
A l'attention des clubs ayant procédé à la ré affiliation de leur club via FBIV2 selon le processus de dématérialisation :
Nous transmettre le règlement correspondant dans les meilleurs délais, soit par chèque soit par virement (ci-dessous RIB).

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour du paiement de leur affiliation :

- MARCILLOLES PAJAY (le montant reçu ne correspond pas au montant de l'affiliation du club. Merci de régulariser)
- CESSIEU
- AL VOIRON
- ASEL ST MARTIN D'URIAGE
- ST VICTOR CESSIEU
- DIEMOZ
- CHATONNAY BC DES ETANGS

Attention, seuls les clubs à jour du paiement de leur AFFILIATION pourront être engagés en championnats départementaux.

QUALIFICATION PRESIDENTS DE CLUBS

Nous constatons aujourd'hui, la non-validation groupement sportif (voire la non saisie) des pré-inscriptions de plusieurs présidents de clubs.

Nous vous rappelons que la validation groupement sportif de la préinscription du président est obligatoire pour générer les autres licences du club. A défaut, aucune licence ne pourra l'être.

Liste des clubs concernés :

- OYEU BURCIN
- AS RHODANIENNE
- EYBENS POISAT
- FONTAINE
- GIERES
- AS ST ANDRE BASKET
- MARCILLOLES PAJAY
- BAVONNE
- ST CLAIR SUR GALAURE
- SEPTEME OYTIER
- ST PIERRE DE BRESSIEUX
- CESSIEU
- LA TRONCHE MEYLAN BASKET
- BIG BANG BALLERS
- BC FAVERGES DOLOMIEU
- NIVOLAS
- ASEL ST MARTIN D'URIAGE
- BASKET DES CARRIERS ET DU PAYS DE LA PIERRE
- ROMANCHE BASKET

Renseignements généraux 2023-2024

Nous ne vous demanderons pas de remplir les coordonnées des membres de votre bureau via les Renseignements Généraux. Seules les informations saisies sur FBIV2 lors du renouvellement d'affiliation de votre club serviront de support pour tout contact du président, correspondant, trésorier et référents licences.

Il est capital de saisir les bonnes informations et de nous communiquer si besoin tout au long de l'année, les éventuelles modifications (nouveaux membres, changement de téléphone, adresse électronique, adresse postale, etc...).

Concernant les ENTENTES et/ou les CTC, et **seulement si vous êtes concernés**, vous devrez procéder comme les années précédentes via le lien suivant avant le **10 juillet 2023**.

[RG ENTENTES ET/OU CTC](#)

Frais administratifs pour une entente et/ou une CTC : 160€

La cotisation départementale 2023/2024 **sera appelée par facture prochainement.**

Cotisation Départementale + 50 licenciés : 190,00€

Cotisation Départementale - 50 licenciés : 135,00€

Les clubs souhaitant créer des ENTENTES doivent se manifester dans les meilleurs délais.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	08918	00020493001	43	EUR	CCM ECHIROLLES HOTEL DE VILLE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR7610278089180002049300143				CMCIFR2A	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM ECHIROLLES HOTEL DE VILLE 42 AVENUE DU 8 MAI 1945 LE STENDHAL 38130 ECHIROLLES Tél: 08 20 87 11 84			COMITE ISERE BASKET BALL 5 AVENUE PAUL VERLAINE 38100 GRENOBLE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Campus Départemental 2023

Le Comité de l'Isère organise son Campus Départemental le dimanche 17 septembre 2023 à TSF Voiron à destination des dirigeants, des entraîneurs U15 à Seniors et des arbitres départementaux.

Vous trouverez en pièce jointe du présent BH l'affiche et le bulletin d'inscription.
La participation est gratuite pour l'ensemble des participants.

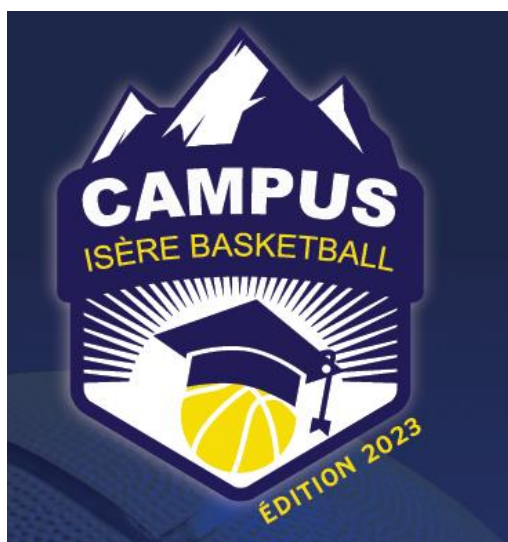
Les inscriptions sont à effectuer en cliquant sur le lien disponible sur la plaquette d'inscription **avant le 8 septembre 2023.**

Pour les dirigeants, la participation de l'ensemble des clubs évoluant en championnat isérois est obligatoire.

Les entraîneurs doivent respecter la Charte Départementale de l'Entraîneur : participation obligatoire des entraîneurs des D1 jeunes (U15 à U20) et de la PRM/PRF chez les seniors.

Participation facultative mais conseillée pour les autres divisions U15 à Seniors.

Pour les arbitres, la participation est obligatoire. Le Campus est le stage de début de saison leur permettant de valider leur statut sur la saison 2023/2024.



02 PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

Compétitions 5x5

Candidatures événements et formations 2023-2024

Chaque club est invité à compléter le formulaire disponible [en cliquant ici](#) pour les événements et formations du Comité à organiser sur la saison 2023-2024. Vous devez indiquer pour chaque organisation si votre club est candidat ou non. Ce formulaire (une saisie par club) doit être renseigné pour le 1^{er} septembre 2023 au plus tard. Les clubs retenus seront annoncés lors du Campus Départemental.

Engagements SENIORS 2023-2024

Les engagements SENIORS sont désormais clôturés.
Les calendriers seront disponibles au plus tôt le 25 juillet.

Afin d'éviter un nombre d'EXEMPT trop important, la Commission des Compétitions va adapter le calendrier des divisions DF3 et DM3 comme suit :

- PHASE 1 : poules de 8 avec rencontres A/R du 24 septembre au 11 février
- PHASE 2 : poules de 4 avec rencontres A/R du 9 mars au 5 mai

[Cliquez ici](#) pour télécharger la nouvelle version du calendrier sportif 2023-2024.

Compte-tenu du changement de calendrier pour la D3, nous laissons un créneau supplémentaire aux clubs qui ont des contraintes de gymnase. Vous pouvez nous demander l'attribution d'un numéro d'ordre selon les tableaux ci-dessous (D = domicile, E = extérieur). La Commission des Compétitions 5x5 prendra en compte les demandes dans la mesure du possible.

Les demandes doivent être impérativement envoyées par mail avant le 21 juillet 2023.

Pour la Pré-régionale et la Départementale 2, se référer au tableau ci-dessous :

N° ORDRE >	1	2	3	4	5	6
23/09/2023	D	E	D	E	D	E
30/09/2023	E	D	E	D	E	D
07/10/2023	D	E	D	D	E	E
14/10/2023	E	E	D	E	D	D
11/11/2023	D	D	E	D	E	E
18/11/2023	E	D	E	D	E	D
25/11/2023	D	E	D	E	D	E
02/12/2023	E	D	E	E	D	D
09/12/2023	D	D	E	D	E	E
16/12/2023	E	E	D	E	D	D

Pour la Départementale 3, se référer au tableau ci-dessous :

N° ORDRE >	1	2	3	4	5	6	7	8
23/09/2023	D	D	D	D	E	E	E	E
30/09/2023	E	E	E	E	D	D	D	D
07/10/2023	D	D	D	E	E	E	D	E
14/10/2023	E	E	E	D	D	D	E	D
11/11/2023	D	D	E	E	E	D	D	E
18/11/2023	E	E	D	D	D	E	E	D
25/11/2023	D	E	E	E	D	D	D	E
02/12/2023	E	E	E	E	D	D	D	D
09/12/2023	D	D	D	D	E	E	E	E
16/12/2023	E	E	E	D	D	D	E	D
13/01/2024	D	D	D	E	E	E	D	E
20/01/2024	E	E	D	D	D	E	E	D
03/02/2024	D	D	E	E	E	D	D	E
10/02/2024	E	D	D	D	E	E	E	D

Engagements SENIORS LOISIRS 2023-2024

Les engagements pour le championnat LOISIRS (Détente) sont ouverts jusqu'au 30 septembre 2023. Possibilité d'avoir un championnat MASCULIN, FÉMININ ou MIXTE avec rencontres en semaine si le nombre d'équipes engagées est suffisant.

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES SENIORS LOISIR \(DÉTENTE\)](#)

Equipes JEUNES retenues pour le championnat régional

Les équipes suivantes sont retenues pour le championnat régional jeunes.

U13F	U15F	U18F
AL ECHIROLLES PAYS VOIRONNAIS BC IE – ARTAS BC	PAYS VOIRONNAIS BC – 2 IE – ARTAS BC	PAYS VOIRONNAIS BC – 2 BC LA TRONCHE MEYLAN – 2 IE – VALLONS DE LA TOUR
U13M	U15M	U17M
IE – VOREPPE BC GRENOBLE BASKET 38	IE – AL VOIRON BASKET GRENOBLE BASKET 38	IE – AL VOIRON BASKET IE – VALLONS DE LA TOUR GRENOBLE BASKET 38 TERRES FROIDES BASKET

Les équipes non-retenues doivent s'engager en championnat départemental et choisir « D1 / pré-Ligue » pour tenter d'obtenir leur qualification vers le championnat régional à l'issue de la première phase de championnat. 3 places par catégorie sont disponibles pour les équipes de l'Isère.

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES U13 à U20 5x5](#)

Le formulaire doit impérativement être renseigné avant le 31 août 2023 pour pouvoir participer aux rencontres dès la phase 1. Au moment de l'engagement de vos équipes, vous devez :

- Choisir le niveau d'évolution. Si vous choisissez D1 / Pré-Ligue, vous serez susceptibles d'évoluer en championnat régional dès la phase 2 selon vos résultats. Vous ne pourrez pas refuser l'accession.
- Indiquer si vous souhaitez engager votre équipe en COUPE DE L'ISÈRE (nouveau 2023).

Concernant le nom de l'entraîneur, vous ne devez indiquer le NOM si et seulement si vous êtes certains que c'est bien cette personne qui encadrera l'équipe. L'inscription d'un entraîneur génère ensuite les vérifications de la Charte Départementale de l'Entraîneur et permet de renseigner correctement eMarque. Si vous ne connaissez pas encore le nom de l'entraîneur, vous devez indiquer « en attente » dans le champ prévu à cet effet plutôt que de renseigner un mauvais nom. Il faudra ensuite signaler par mail à la Commission des Compétitions 5x5 le nom des entraîneurs définitifs dès qu'ils seront connus.

RAPPEL : les équipes de CTC doivent être engagées uniquement sur le formulaire du club porteur.

Engagements MINI-BASKET 2023-2024

Vous devez engager vos équipes U9 et U11 à partir du lien suivant :

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES MINI BASKET U9 et U11](#)

Le formulaire est à renseigner avant le 31 août 2023.

Pour les U11, si vous souhaitez attendre la deuxième phase de championnat qui démarrera le 11 novembre, vous ne devez pas engager vos équipes dans ce formulaire. Un autre formulaire sera mis en place pour la PHASE 2 à compter du 6 septembre. Vous aurez jusqu'au 15 octobre 2023 pour engager vos équipes.

En U11, les équipes en collaboration au sein d'une CTC ne sont pas autorisées.

En U9, on s'engage en tant que « club » et non en tant que « qu'équipes ». Au choix deux formules : CLASSIQUE (7 dates dans la saison) ou INTENSIF (10 dates).

Pour tous vos engagements, vous ne devez pas envoyer de règlement. Vous recevrez ultérieurement une facture correspondante au montant total de vos engagements.

Compétitions 3x3

Engagements Series 3x3 2023/2024

Les engagements pour les Series 3x3 saison 2023/2024 sont désormais ouverts !

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES 3x3](#)

Les Series 3x3 de l'Isère se dérouleront :

- Samedi 4 ou dimanche 5 novembre 2023
- Samedi 6 ou dimanche 7 janvier 2024
- Samedi 2 ou dimanche 3 mars 2024
- Samedi 27 ou dimanche 28 avril 2024

Frais d'inscription pour la saison 2023/2024 : **GRATUIT**

Qualifications

**Pour toutes questions relatives à e-licences merci d'utiliser l'adresse mail dédiée : qualif@iserebasketball.org
Nous y répondrons dans les meilleurs délais.**

A l'attention des référents licences

Nous vous rappelons que votre rôle est déterminant dans le contrôle des pré-inscriptions avant validation.

Vous avez en charge d'ouvrir TOUS LES DOCUMENTS pour les vérifier.

En effet, nous constatons déjà beaucoup trop d'anomalies (certificat médical non conforme, document illisible, justificatif manquant, photo de vacances et non d'identité).

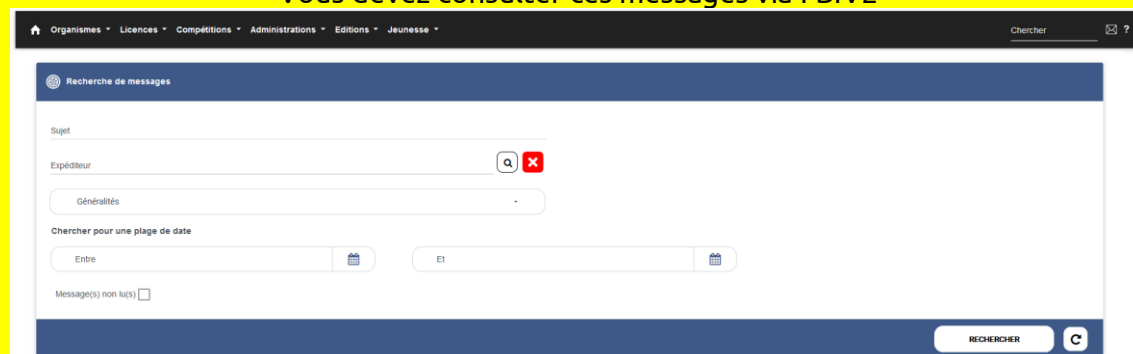
Ces anomalies ne devraient pas être constatées par le comité. Ce contrôle doit être fait en amont.

MERCI DE VOTRE DILIGENCE

INFORMATION IMPORTANTE

Le comité lors du contrôle de pré-inscriptions est amené à noter sur les fiches des licenciés via FBIV2, certains commentaires (pièces manquantes ou non valides, etc...). Clubs, Responsables de licences, veuillez être vigilants et prendre connaissance de ces messages.

Vous devez consulter ces messages via FBIV2

The image shows a screenshot of the FBIV2 search interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Organismes', 'Licences', 'Compétitions', 'Administrations', 'Editions', and 'Jeunesse'. Below this is a search bar with the text 'Recherche de messages'. There are several input fields: 'Sujet', 'Expéditeur' (with a search icon and a red 'x' icon), 'Généralités', and 'Chercher pour une plage de date' which includes 'Entre' and 'Et' fields with calendar icons. At the bottom right, there is a 'RECHERCHER' button and a 'C' icon.

Le comité a décidé de fixer un délai de 10 jours à compter de la réception du message sur FBIV2 qui informe de l'anomalie avant de déqualifier les licenciés concernés. A défaut de régularisation, le comité se verra dans l'obligation de **déqualifier** les intéressés.

Cette semaine, nous avons transmis aux clubs présents et reconnus lors de la visio du 10/07/2023 « QUALIFICATIONS 2023-2024 » la présentation PDF ayant servi de support.

Les clubs présents ne l'ayant pas reçu sont priés de se faire connaître. Aucun enregistrement vidéo de la réunion n'a été fait.

Certificat médical ENTRAINEUR

Comme précisé lors de l'AG et rappelé lors de la visio du 10/07, un entraîneur n'a plus besoin de fournir de certificat médical lors de sa pré-inscription (s'il est uniquement entraîneur). Il doit uniquement remplir un questionnaire de santé.



CERTIFICAT MÉDICAL ENTRAÎNEUR

- Un entraîneur pourra remplir, uniquement, un questionnaire de santé pour pouvoir entraîner.
- Si une des réponses est positive au questionnaire de santé, il devra produire un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois.
- Dans FBI, la date du questionnaire de santé devra être saisie. Une attestation devra être déposée.
- Il ne s'agit pas du questionnaire de santé.

Partie Médecine

Date certificat médical: [] Fin de validité: 30/06/2024 DÉPOSER FICHIER CERTIFICAT

Date questionnaire santé: [] DÉPOSER QUESTIONNAIRE SANTÉ

Médecin pour le licenciement: Choisir... Date questionnaire: []

Extrait de la demande de licence

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE
(À cocher par le représentant légal du licencié mineur uniquement) OU
(À cocher par le licencié majeur uniquement)

J'atteste par la présente que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé (joint à la demande pour le licencié mineur ou majeur) a donné lieu à une réponse négative et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entraînera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket, y compris en compétition, datant de moins de 6 mois.

FAIT LE/...../..... A

Signature obligatoire du représentant légal (pour le licencié mineur) :
OU
Signature obligatoire du licencié majeur :



Ci-dessous le document que vous pouvez retrouver sur la demande de licence PAPIER via le lien suivant : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimés>

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE
(À cocher par le représentant légal du licencié mineur uniquement) OU
(À cocher par le licencié majeur uniquement)

J'atteste par la présente que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé (joint à la demande pour le licencié mineur ou majeur) a donné lieu à une réponse négative et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entraînera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket, y compris en compétition, datant de moins de 6 mois.

FAIT LE/...../..... A

Signature obligatoire du représentant légal (pour le licencié mineur) :
OU
Signature obligatoire du licencié majeur :

Ne pas joindre le questionnaire de santé (Document confidentiel soumis au secret médical)

Règlements

Validation ENTENTE par le comité en date du 13/07/2023

ENTENTE BEAUVOIR DE MARC- DIEMOZ (ARA0038173) entre les clubs de DIEMOZ (ARA0038113) et BEAUVOIR DE MARC (ARA0038083) pour les catégories U15F et U15M Département

COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5, avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE



Tél : 04.76.22.33.55

Courriel : secretariat@iserebasketball.org

Site : www.iserebasketball.org

NOS PARTENAIRES

